

REGLEMENT FINANCIER 2022/2023

MODALITES DE PAIEMENT

TARIFS PAR MOIS (10 mois)	COLLEGE	ECOLE
Contribution volontaire des familles <i>*Assurance scolaire et extrascolaire obligatoire incluse.</i>	62.00 € *	57.00 € *
Demi-Pension	77.00 €	77.00 €
Option Classe sport (APPN)	18.00 €	-
Option Classe Arts du spectacle classes de 6 ^{ème} , 5 ^{ème} , 4 ^{ème}	12.00 €	
En permanent		
Garderie Permanente Matin et Soir	-	64.80 €
Garderie Matin	Sur demande en fonction des places	21.60 €
Garderie Soir	-	43.20 €
PAI		
PAI ALIMENTAIRE (Les élèves qui sont PAI et qui apportent tous les jours leur repas paieront 250€ pour l'année. Les élèves qui sont PAI et qui mangent occasionnellement leur repas, paieront le ticket 1€80) Merci de le signaler au secrétariat et à la vie scolaire avant septembre pour la facturation	2.00 € le ticket 28.00 € par mois	2.00 € le ticket 28.00 € par mois
AUTRES TARIFS		
En occasionnel		
1 h de Garderie	-	3,50 €
1 repas	6,50 €	6,50 €
DIVERS		
Frais de dossier – 1 seule fois lors de la première inscription	50.00 €	50,00 €
Carnet de correspondance de remplacement (perte, vol, dégradation)	15,00 €	-
Renouvellement de la carte de self en cas de perte	5,00 €	-
Fourniture de Dessin et de technologie Cahier d'exercices collège (maths, anglais, sciences)	15.00 € Montant à définir	
Goûter pour les maternelles		35.00 € PAR AN
Livres de lecture primaire		Montant à définir
Cotisation APEL Volontaire - Association des Parents d'élèves Merci de ne pas faire de chèque. Ce montant sera inclus sur la facture. <i>* Si vous ne souhaitez pas cotiser, veuillez faire un courrier à la comptabilité</i> <u>avant le 30 SEPTEMBRE</u>	24,00 € *	24,00 € *

Vous recevrez une 1 facture sur la plateforme numérique **la-vie-scolaire**. Si vous souhaitez recevoir une facture par voie postale, merci de faire une demande à la comptabilité : compta@francois-gondin.fr

Vous pouvez régler:

- par chèque (merci de remettre les 10 chèques à l'ordre de '**OGEC FRANCOIS GONDIN**', au secrétariat, dès réception de la facture)

- par virement régulier (Vous pouvez demander notre RIB par mail : compta@francois-gondin.fr)

-par mandat SEPA. Nous vous demandons de compléter le mandat de Prélèvement ci-joint avec votre RIB. 10 prélèvements seront effectués le 10 de chaque mois d'octobre à juillet. Si vous l'avez déjà rempli pour 2021-2022,ou avant, ne pas le remplir, il se renouvelle automatiquement.

Il vous suffit de télécharger ces documents à partir du site <https://www.ensemblescolaire-francois-gondin.fr/>. Nous vous encourageons à payer tous les mois .Merci de privilégier le prélèvement en 10 fois.

Une réduction de **120€** est accordée sur la contribution des familles à partir du 3^{ème} enfant pour le 3^{ème} enfant.

Après **une absence justifiée de 4 repas consécutifs**, un remboursement de 5.50 € sera effectué sur demande écrite de la famille : compta@francois-gondin.fr

Les sorties scolaires journalières sont déjà décomptées dans le tarif annuel de la demi-pension.

Pour tout problème financier, vous devez prendre contact avec le chef d'établissement.

Une Bourse Nationale (pour le collège): Toutes les informations vous seront communiquées à la rentrée. Les bourses sont calculées selon vos ressources. Si vous en bénéficiez, le montant sera versé à l'établissement. Dès que les autorités académiques nous informeront de la somme attribuée, Elle se déduira automatiquement de la scolarité de votre enfant.

Une Bourse Départementale (pour le collège) ; Vous devez retirer le dossier auprès de la mairie de votre lieu de domicile avant la rentrée. Si vous êtes bénéficiaires, le montant vous sera directement versé.

CAF (école et collège) : Une Allocation de Rentrée : en fonction des ressources de la famille.